

ARRETE N° 164/2019 du 6 mai 2019

Portant modification de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence de santé et de l'autonomie de La Réunion

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien,

- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- VU l'ordonnance n°2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016,
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,
- VU le décret n°2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence de la santé et de l'autonomie,
- VU l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion
- VU l'instruction n° SG/2016/348 du 21 Octobre 2016, relative à la territorialisation de la politique de santé,
- VU la proposition de désignation de la CPME en date du 19 février 2019,
- VU la proposition de désignation de la FEHAP de la Réunion en date du 27 février 2019,
- VU la proposition de désignation de la CCI de la Réunion en date du 4 mars 2019,
- VU la proposition de désignation de la CGSS en date du 11 mars 2019,

VU la proposition de désignation de l'URPS Pharmacien en date du 12 mars 2019.

VU la proposition de désignation du Conseil Départemental en date du 12 mars 2019,

VU l'arrêté n°2 portant désignation des représentants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour siéger au sein de la Conférence de Santé et de l'Autonomie (CSA) en date du 21 mars 2019,

VU la désignation d'un membre de la commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion, en date du 22 mars 2019,

VU la proposition de désignation du conseil interrégional de l'ordre des médecins de la Réunion en date du 19 avril 2019,

Considérant les propositions des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner des représentants au sein de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion,

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 est modifié comme suit : « La Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence de santé et de l'autonomie est composée comme suit :

A – Au titre des collectivités territoriales :

Un conseiller régional :

- Monsieur le Dr Stéphane FOUASSIN, Conseiller Régional, titulaire
(Madame Juliana M'DOIHOMA, Conseillère Régionale, suppléante)

Le Président du Conseil Départemental de La Réunion, ou son représentant :

- Madame Marie-Paule BALAYA, Conseillère Départementale, titulaire
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE et Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE
DIT PARNY, conseillers départementaux, suppléants)

Un représentant des groupements de communes :

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(Suppléant(e) en attente de désignation)

Un représentant des communes :

- Monsieur Dominique ATCHICANON, Conseiller Municipal, titulaire
(Monsieur Gérard PERRAULT et Monsieur Mickaël BOYER, Conseillers
Municipaux, Suppléants)

B - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

Deux représentants d'associations agréées d'usagers :

- Madame le Dr Catherine GAUD, Présidente de l'Association RIVE, titulaire
(*Madame Carole RICAUD, représentante de l'Association RIVE, suppléante*)
- Monsieur Aristide PAYET, Président de l'UDAF, titulaire
(*Madame Josette MAUNIER, membre du bureau de l'UDAF, suppléante*)

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées : (CDCA)

- Monsieur Michel BRUN, ORIAPA, titulaire
(*Monsieur Philippe FONTAINE, Challenge des séniors 974, suppléant*)

Un représentant des associations de personnes handicapées (CDCA):

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

D - Au titre des partenaires sociaux :

Trois représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- Madame Brigitte CHANE-HIME, représentante CFDT, titulaire
(*Monsieur Expédit LOCK FAT et Gaëlle GIVRAN, représentants CFDT, suppléants*)
- Monsieur Léonel CAMATCHY, représentant CFTC, titulaire
(*Monsieur Eric SMITH et madame Marie-Josiane LEBEAU-MEZIANI, représentants CFTC, Suppléants*)
- Monsieur Laurent VARONDIN, représentant CFE-CGC, titulaire
(*Madame Vanessa RIGAULT, représentante CFE-CGC, suppléante*)

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Madame Valeccia CHALLE, représentant CPME, titulaire
(*Monsieur Florent MONTRouGE et Madame Mona KANAAN, représentants de la CPME, suppléants*)

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- Monsieur Alain AKBARALY, représentant la CCIR, titulaire
(*Madame Sarojadévi MOUNICHY et Monsieur Ary-Claude CARO, représentants de la CCIR, suppléants*)

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Monsieur Georges ABELARD, représentant de la CGPER, titulaire
(Monsieur Bernard LAMOLY, représentant de la CGPER, suppléant)

E - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

Un représentant de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion :

- Monsieur Benoît SERIO, Directeur Général de la CGSS, titulaire
(Monsieur Thierry BIES, Directeur par intérim de la PPR à la CGSS et Madame Reine-Claude LAGACHERIE, Adjointe de direction à la CGSS, suppléants)

Un représentant de la Mutualité Française :

- Madame Emmanuelle FOUQUET, représentante de la Mutualité Française, titulaire
(Madame Ruffine BELVISSEE et Madame FABRE Brigitte, représentantes de la Mutualité Française, suppléantes)

F - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou la cohésion sociale :

- Madame Odile LECOCQ, Directrice régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, titulaire
(M. Christophe LOZE, directeur CSAPA Nord et Est)

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

- Madame le Dr Irène STOJCIC, Présidente de l'ORS, titulaire
(Madame le Pr Pascale GUIRAUD, Doyenne de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion, suppléante)

G - Au titre des offreurs des services de santé :

Cinq représentants des établissements publics de santé au titre de la FHF :

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général, CHU de La Réunion, titulaire
(Madame Gaëlle DUFOUR, Directrice Générale Adjointe, CHU de la Réunion et Sabrina WADEL, Directrice adjointe, CHU de la Réunion, suppléantes)

- Monsieur Laurent BIEN, Directeur de l'EPSMR/CHGM, titulaire
(Monsieur Olivier MANICON, Directeur EPSMR/CHGM, suppléant)
- Madame le Pr Frédérique SAUVAT, Présidente de la CME du CHU, titulaire
(Madame le Dr Nathalie LE MOULLEC, Vice-présidente de la CME du CHU suppléante)
- Monsieur le Dr Philippe BENICHO, Président de la CME de l'EPSMR, titulaire
(Madame le Dr Anne-Valérie PINTO, Vice-présidente de la CME de l'EPSMR suppléante)
- Monsieur le Dr Rachid DEKKAK, Président de la CME du CHGM, titulaire
(Monsieur le Dr Yves JACQUES-ANTOINE, Président de la CME du GHER suppléant)

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif au titre de la FHP :

- Monsieur le Dr François RAHMANI, Directeur du centre de chirurgie Avicenne, titulaire
(Monsieur Jean GLUD, Clinique DURIEUX, suppléant)
- Monsieur le Dr Gérard D'ABBADIE, Président du Groupe Les Flamboyants, titulaire
(Monsieur le Dr Mathias DELEFLIE, Clinique Les Orchidées, suppléant)

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif au titre de la FEHAP :

- Monsieur Sylvain BATY, Directeur de l'Hôpital d'enfants – ASFA, titulaire
(Monsieur Louis SMITH, ARAR, suppléant)
- Madame le Dr Vicky NAGA, ASDR, titulaire
(Monsieur le Dr Denis VERHEULPEN, ASFA, suppléant)

Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- Madame Ségolène BERNARD, Déléguée Régionale de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile, titulaire
(Madame Graziella ABOUDOU, Directrice générale ARAR, suppléante)

Un représentant des réseaux de santé locaux :

- Madame Muriel RODDIER, Présidente de la Fédération Régionale de Réseaux de Santé de La Réunion, titulaire
(Monsieur Claude DEYRES, Directeur Réseau Pédiatrique 974, suppléant)

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

- Monsieur le Dr Patrice HUMBERT, représentant de l'ARRMEL, titulaire
(Monsieur le Dr Patrick BOGO, suppléant)

Un médecin responsable d'un SAMU ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

- Monsieur le Pr Xavier COMBES, Chef du SAMU, titulaire
(Monsieur le Dr Guy HENRION, suppléant)

Un représentant des transporteurs sanitaires :

- Monsieur Emile ETHEVE, membre de l'Association Transport Sanitaire d'Urgence, titulaire
(Monsieur Franck DEFAUD, membre de l'Association Transport Sanitaire d'Urgence, suppléant)

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire
(Suppléant (e), en attente de désignation)

Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- Monsieur le Dr Georges ONDE, SPH, titulaire
(Madame le Dr Lucienne KOSTYRKA, INPH, suppléante)

Quatre représentants des professions de santé libérales :

- Monsieur le Dr Frédéric VASSAS, URPS médecins, titulaire
(Monsieur le Dr Hervé GIN, suppléant)
(Monsieur le Dr Geoffrey RAMBAUD, suppléant)
- Monsieur Sébastien LALLEMAND, URPS IDE, titulaire
(Monsieur Didier GIRAUD-VINAT, URPS Biologiste, Suppléant)
- Monsieur CADET Eric, URPS des pharmaciens, titulaire
(Monsieur Christophe MARCHETTI, pharmacien suppléant)
(Madame Evelyne PLU, URPS IDE, suppléante)
- Madame Marie-Christine AUDRY, URPS des orthophonistes, titulaire
(Monsieur Eric KAROUTCHI, suppléant et Madame Jessica DONATE, URPS des orthophonistes, suppléante)

Un représentant de l'ordre des médecins :

- Madame le Dr Hanna MOGALIA, représentante du Conseil interrégional de l'ordre des médecins, titulaire
(Monsieur le Dr Amar AMAOUCHE et Monsieur le Dr Thierry PELOURDEAU, représentants du Conseil interrégional de l'ordre des médecins suppléants)

Un représentant des internes en médecine :

- Représentant(e) en attente de désignation, (Interne en médecine), titulaire
(suppléant(e), en attente de désignation)

H – Au titre de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux (deux membres) :

Deux membres :

- Monsieur Dominique SAMUEL, Directeur Général AFL, titulaire
(Monsieur, Jerry GAUVIN, AFL, suppléant)

- Monsieur Bertrand BAREIGTS, Directeur de l'EHPA - Résidence de la Miséricorde, titulaire
(Madame Sandrine NOAH, Directrice Territoriale de la Croix Rouge Réunion, suppléante). »

Le reste sans changement

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 54 /2019 du 20 Février 2019 portant modification de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 : La Directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 mai 2019

Le directeur général adjoint


Etienne BILLOT

